

Procès verbal de l'assemblée générale du Comité d'Action et d'Entraide Sociales (CAES) de l'EHESS

Mardi 26 avril 2011 à 12h30,
Amphithéâtre du 105, boulevard Raspail, Paris 6^e

30 présents, 67 signatures

Le président du CAES, Monsieur Pascal Antoine, déclare l'Assemblée générale ouverte et énonce l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1^{er} avril 2010.

Adoption du procès verbal à l'unanimité.

2. Rapport moral de l'année 2010 présenté par le président du CAES.

Le rapport annuel apparaît comme un rapport de fin de mandat car les membres du conseil d'administration du CAES seront renouvelés au cours d'élections prochainement organisées par la commission électorale. Le mandat qui s'achève fut marqué par le déménagement du siège de l'EHESS, qui souleva bon nombre d'interrogations concernant les activités du CAES et son devenir. La période à venir sera tout aussi tumultueuse puisque le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) de l'EHESS au 1^{er} janvier 2012, impactera les activités du CAES dans une mesure que nous ne connaissons pas encore.

a) Les activités sportives et culturelles :

Suite au déménagement, l'organisation des activités a été remaniée. Certaines d'entre elles ont été conservées sur le secteur « Raspail », dans une certaine mesure :

- Les professeuses de gymnastique et de yoga, licenciées par le CAES de l'EHESS, ont été embauchées par le CAES du CNRS. Toutefois, les perspectives ne sont guère réjouissantes avec la fermeture du Centre Thomas d'Aquin et la faible fréquentation de certains cours.
- L'accès à la piscine Stanislas est prolongé sans crainte particulière.
- Le cours d'arts graphiques a été relocalisé dans les locaux du CNRS, rue de l'Amiral Mouchez.
- L'atelier théâtre se tient désormais au France.

Pour ce qui est des activités se tenant dans le secteur du France, le CAES propose un cours de gymnastique dans les locaux de l'association « Arc-en-ciel » qui devrait être reconduit l'année prochaine au vu de la satisfaction de la dizaine d'inscrits ayant tenté l'expérience. Le Comité a également proposé des billets d'accès aux activités proposées par la piscine Joséphine Baker.

b) Les prestations sociales :

Le CAES maintient sa politique d'action sociale malgré le flou juridique concernant sa mise en œuvre. Cette mission sera toutefois revue avec le passage aux RCE de l'EHESS.

c) Les activités des enfants :

En raison du déménagement, l'Ecole n'a pas pu proposer de spectacle dans l'amphithéâtre en décembre dernier mais compte bien se rattraper fin 2011. L'Arbre de Noël du Rectorat s'est, quant à lui, déroulé avec le même succès que les années précédentes. La sortie familiale estivale organisée chaque année depuis trois ans en début de saison sera reconduite cette année. La destination reste à confirmer.

d) Les distributeurs automatiques :

Une convention a été signée entre l'EHESS et le CAES pour une autorisation administrative d'occupation. Des distributeurs ont notamment été installés dans la cafétéria du 105, au 96, et dans les étages EHESS du France. Le CAES a signé un contrat de gestion avec la société Elite qui gère dans son intégralité la douzaine de machines et lui reverse une redevance de 30% sur le chiffre d'affaire. Cette somme devrait permettre de retrouver le niveau de revenus que le CAES percevait grâce aux trois machines de Raspail. Le CAES décline toute responsabilité concernant le goût du café mais assure que le fournisseur utilise des produits de qualité. Par ailleurs, l'augmentation des tarifs en comparaison avec ceux pratiqués à Raspail est due au fait que les tâches d'entretien, auparavant assurées bénévolement par Jeanne Lesieur, ont été reprises par la société Elite DA. Enfin, il n'y a pas de distributeurs au 7^{ème} étage du France car leur installation n'est pas autorisée au vu de la densité de cet étage.

e) Les voyages :

Après trois annulations de séjours vers l'Egypte, le CAES propose en contrepartie, et en accord avec l'agence avec laquelle il travaille, un voyage à destination du Sri Lanka. Celui-ci aura lieu à l'automne, sans perte financière pour le CAES. Les membres du CAES se pencheront à l'avenir sur la pertinence et l'intérêt des destinations proposées.

f) Les offres culturelles :

La partie la plus visible de l'activité du CAES reste la billetterie. Cette offre est victime de son succès puisque la rapidité à laquelle s'écoulent les billets ne permet pas de satisfaire toutes les personnes intéressées. Ce problème est insoluble en l'état. Il faut toutefois noter que la subvention d'environ 8100 € a permis de proposer à nos collègues 20 expositions, 16 spectacles de théâtre ou de danse et 1666 places de cinéma, soit un total de 2789 billets (120 de plus de l'année précédente). Ces offres ont profité à 227 agents de l'EHESS, 32 agents du CNRS, 4 agents de la MSH et 2 agents extérieurs.

g) Le bureau du CAES :

L'Ecole a attribué au CAES un local, le bureau 450, au 4^{ème} étage, qui sera pourvu du réseau et de la téléphonie. Il sera moins libre d'accès qu'au 54 mais restera à votre disposition si vous recherchez un endroit tranquille, à titre personnel. Il contient toutes les archives de l'association. Le projet d'une salle mutualisée entre les 3 CAES a été abandonné lors de l'emménagement au France.

h) Le projet commun Personnel / Etudiants :

Le CAES de l'EHESS et l'Association Sportive de l'EHESS, représentant respectivement les personnels et les étudiants, ont décidé de participer ensemble aux 20 kms de Paris. Cette course aura lieu le 9 octobre 2011 et d'ici là, trois entraînements collectifs sont prévus les 21 mai, 24 juin et 24 septembre prochains. Des maillots spécifiques seront à cette occasion fabriqués par l'ESAT Jean-Claude Bonnet, rue de Patay dans le 13^{ème} arrondissement.

Enfin, pour revenir sur un sujet évoqué plus haut, le renouvellement du CA du CAES, les élections se dérouleront pour la première fois par voie électronique. Pascal Antoine représentera les membres actuels du Conseil d'Administration du CAES. Si l'équipe est réélue, ce sera le dernier mandat de Pascal Antoine en temps que président du CAES, puisqu'il s'agit du troisième consécutif. Enfin, il convient de revenir sur l'impact des RCE sur l'activité du CAES. Pour rappel, les RCE se traduisent en particulier par le transfert de la masse salariale du budget de l'Etat vers celui de l'EHESS. Cela inclut les prestations sociales précédemment versées par l'Etat ou le Rectorat, selon les cas. Au 1^{er} Janvier 2012, la politique d'action sociale sera à la charge seule de l'Ecole et de ce fait, le rôle et les missions du CAES seront nécessairement modifiés.

3. Rapport financier

Pascal Antoine laisse la parole à Valérie Mélikian, trésorière du CAES. L'exercice 2010 a été difficile, du fait du déménagement, mais s'est toutefois achevé avec un résultat positif, contrairement à l'an passé. Cela peut s'expliquer par divers éléments. Les charges sociales sont moins élevées que l'an passé puisque le CAES dispose d'un personnel en moins. Le poste « Achats de marchandises » est également moins élevé pour un volume d'activités identique. Le poste « Enfants » fut quant à lui moins important puisque moins d'évènements ont eu lieu. Enfin, les distributeurs ont rapporté 4000 euros de plus que l'année précédente.

Franck Laffeach, vice-président du CAES, prend la parole pour nous exposer le rapport de l'agente comptable après vérification des comptes du CAES, au nom de l'administration de l'Ecole.

a) Les vérifications.

Aucune anomalie majeure n'a été mise en évidence concernant le grand livre. Cependant, les écritures les moins courantes ne sont pas maîtrisées. Cette constatation ne remet pas en compte la sincérité des comptes. Pour ce qui est de la balance, les comptes sociaux apparaissent soldés, malgré qu'ils durent être créditeurs. La nomenclature utilisée est conforme au plan comptable des associations.

Le solde du dernier relevé de compte bancaire ne correspond pas au compte banque apparaissant sur la balance. Cette discordance est due à des opérations non comptabilisées vouées à être régularisées au plus vite. Pour éviter ces discordances, l'agente comptable recommande d'établir chaque fin de mois un état de rapprochement bancaire hors le logiciel comptable.

b) Le compte de résultat.

En 2010, les produits ont été supérieurs aux dépenses, permettant ainsi de dégager un résultat comptable positif de 5559 € alors que l'année 2009 avait enregistré un déficit de 7537 €. Les plus gros postes de recettes sont constitués par la subvention de l'EHESS (31% des recettes et 2000 € de plus qu'en 2009) et par les distributeurs (soit 15%). La participation du CNRS versée en fin d'exercice ne représente que 4% des recettes totales. Par ailleurs, l'étude du rythme des encaissements et des décaissements montre que ces derniers sont systématiquement supérieurs aux produits encaissés. Fin 2010, le solde du compte bancaire permet de faire face à 3 mois de dépenses pour un montant moyen de 11 174 €.

A l'issue des contrôles, l'agente comptable est en mesure d'affirmer que les comptes sont réguliers et retracent fidèlement les opérations effectuées au cours de l'exercice 2010. Elle recommande d'effectuer systématiquement un rapprochement bancaire formalisé et de passer les écritures manquantes avant de reprendre en N+1 les écritures en solde.

A cette dernière remarque, Joëlle Caugnon répond que, le temps manquant, ces rapprochements sont faits ponctuellement, mais qu'ils n'ont pas dû être transmis à l'agence comptable.

L'Assemblée générale devant donner quitus des comptes, celui-ci est donné à l'unanimité.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 13h45.